



Festival Photographique de Nu Artistique

16ème Rencontres

du 31 juillet au 9 Août 2026

CHARTE DE LA RENCONTRE 2026

Cette manifestation est organisée par l'association FOCALENUART. Cette année l'exposition regroupera 12 photographes qui présenteront leurs photos du samedi 31 juillet au dimanche 9 août, à la salle d'exposition Espace Jean Moulin à Villeréal (47210).

L'organisation a mis en place une charte (règlement intérieur) qui définit des règles auxquelles nous vous demanderons formellement d'adhérer.

Des frais de participation à l'exposition d'un montant de 60,00€ par exposant sont demandés pour l'organisation et la promotion de la manifestation.

Le chèque est à rédiger à l'ordre de FOCALENUART et à adresser avec le dossier d'inscription à : Association FOCALENUART – 9, rue du Haut Aragon – 47210 Villeréal.

Un catalogue de l'exposition sera gracieusement remis à chaque photographe exposant.

Il contiendra une partie des photographies de votre série ainsi qu'une biographie. Des exemplaires seront en parallèle mis en vente pour financer en partie les frais d'édition. Aucune réédition ne sera faite sans votre accord.

Une journée rencontre modèles/photographes sera organisée le dimanche 2 août à laquelle vous serez cordialement invités.

Règlement de l'exposition

Article N°1 : Les photos choisies pour la sélection seront les photos présentées pour l'exposition. Il est demandé de présenter 5 photos minimum.

Article N°2 : Le linéaire offert à chaque photographe est de 6 mètres pour les photographes sélectionnés et de 8 mètres pour l'invité d'honneur. Afin de ne pas avoir de surcharge photographique disgracieuse un espace minimum de 10 centimètres sera laissé entre chaque photo.

Article N°3 : Le format minimum d'exposition des photos encadrées est de 30x40 cm ou 40x40 cm pour les formats carrés.

Article N°4 : Les photographies retouchées avec l'aide de l'IA ne sont pas acceptées.

Article N°5 : Un tirage au sort sera effectué par chaque exposant à son arrivée pour définir sa place dans l'exposition.

Article N°6 : Les photographies ou livres peuvent être vendus sous la seule responsabilité de l'auteur propriétaire.

Article N°7 : Pour chaque photo vendue, un don pourra être fait à l'association, son montant sera laissé à l'appréciation du photographe.

Article N°8 : Chaque exposant se munira d'une attestation d'assurance « responsabilité civile » définie par son contrat d'assurance multirisque. Il pourra être demandé au photographe de présenter ce document lors de son arrivée, ainsi qu'une pièce d'identité.

Article N°9 : L'assurance des œuvres de chaque auteur est sous sa responsabilité. L'association FOCALENUART n'assure pas les œuvres en cas de vol ou de dégradation.

Article N°10 : La présence des photographes est souhaitable mais non obligatoire pendant la durée de l'exposition. Toutefois les photographes peuvent se faire représenter par une personne de leur choix.

Article N°11 : Les exposants, présents et le souhaitant, se répartiront la garde de l'exposition. Ils seront secondés par au moins un membre organisateur de FOCALENUART.

Article N°12 : Vous devez être présent le jour du vernissage, prévu le samedi 1^{er} août à 18h.

Article N°13 : Vous avez la charge de réaliser l'accrochage de vos photos le vendredi 31 juillet à partir de 14h et le décrochage le dimanche 9 août à partir de 14h. Cela vaut pour les exposants et pour l'invité d'honneur.

Du matériel d'accrochage (chaînettes, crochets, cimaises) est mis à disposition des exposants si vous n'en possédez pas et devra impérativement être restitué à la fin de l'exposition.

Aucun décrochage ne sera autorisé avant la fin de l'exposition prévue le dimanche 9 août à 14h.

Article N°14 : Cette charte devra être signée et renvoyée en même temps que le règlement de la cotisation. Son acceptation est obligatoire. Le non-respect de la charte entraînera la radiation de l'intéressé(e).

La radiation pour non-respect de la charge ne donnera droit à aucune indemnité.

Fait à :

Le :

Signature

L'exposant

Nom :

Prénom :

Nom d'artiste si différent :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Site :

Je déclare être dépositaire des droits liés à l'image et des autorisations écrites des modèles représentés sur les photographies.

Signature

Pour FOCALENUART

Le Président : Souryami Godart

Signature